

Image not found or type unknown



Condannation pour coups et blessures sur concubine

Par **stephye38**, le **26/05/2009** à **15:59**

Bonjour,
Peux t'on faire appel d'une condanation de 3 mois avec surcis et 400€ de dommage et interet pour coups et blessures sur concubine ???
Jugement rendu ce matin au tribunal de Versailles.

Par **ravenhs**, le **26/05/2009** à **17:25**

Oui bien sûr,
Si le jugement est contradictoire vous avez 10 jours à compter du prononcé de la décision pour faire appel.
Allez au greffe du tribunal qui a rendu la décision pour former appel.
Attention, l'appel de la personne condamnée entraine quasi systématiquement un appel incident du parquet. La conséquence est que la Cour d'appel peut rendre une décision plus sévère qu'en première instance.